

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL (AA0N)

**Appel d'Offres Ouvert National**

**Nom de l'Autorité contractante : *Ministère des Affaires étrangères (MAE)***

**Objet :** Accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de licences et d'antivirus au profit des 3 programmes du MAE sur trois (3) ans (2026-2027-2028)

**Référence SIGMaP N° : F\_MAE\_120704**

Avis n° : 001 /MAE/PRMP/SP-PRMP du 27 avril 2026

**Identification de la procédure : APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics du Ministère des Affaires étrangères, version n°1 du 1<sup>er</sup> avril 2026 publié sur le portail web des marchés publics du Bénin.
2. Le Ministère des Affaires étrangères a obtenu dans le cadre de son budget des fonds du budget national afin de financer les Programme 1 : Pilotage et Soutien aux Services du MAE, Programme 2 : diplomatie et Relations Extérieures et Programme 3 : Attractivité et Rayonnement du Bénin à l'Étranger, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché : Accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de licences et d'antivirus au profit des 3 programmes du MAE sur trois (3) ans (2026-2027-2028)/ F\_MAE\_120704.
3. Le Ministère des Affaires étrangères sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir de licences et d'antivirus au profit des 3 programmes du MAE sur trois (3) ans (2026-2027-2028).

Le présent Dossier d'Appel d'Offres, organisé en 2 lots pouvant être attribués séparément, est réparti comme suit :

- **Lot 1 :** Accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de licences et d'antivirus au profit des 3 programmes du MAE sur trois (3) ans (2026-2027-2028) ;
- **Lot 2 :** Accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de licences de traduction au profit de la DGPEC sur trois (3) ans.

**BON A LANCER**

Désignation		Montant prévisionnel	Ligne d'imputation budgétaire
Accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de licences et d'antivirus au profit des 3 programmes du MAE sur trois (3) ans (2026-2027-2028)		431 288 136	013 022008002 240140001000000 1 0160 6019 / 013 023007001 230060002000801 1 0113 6099
Lot 1	Accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de licences et d'antivirus au profit des 3 programmes du MAE sur trois (3) ans (2026-2027-2028)	329 593 221	013 022008002 240140001000000 1 0160 6019
Lot 2	Accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de licences de traduction au profit de la DGPEC sur trois (3) ans	101 694 915	013 023007001 230060002000801 1 0113 6099

Un candidat peut soumissionner à tous les lots et en être attributaire à la fois s'il dispose distinctement des capacités techniques et financières requises pour être attributaire de chacun des lots.

Lorsqu'un soumissionnaire a présenté des offres plus avantageuses sur plusieurs lots dont il ne peut-être attributaire à la fois, on lui attribuera le lot sur lequel l'écart entre le montant du suivant immédiat et son montant est le plus élevé.

*Les variantes sur le délai d'exécution des bons de commande seront prises en considération pour ce marché.*

La procédure aboutira à un accord-cadre qui sera mise en œuvre par émission de bons de commande chaque année. Le renouvellement des bons de commandes est subordonné à la délivrance d'une attestation de satisfaction délivrée par l'Autorité Contractante. Les prix indiqués dans les bons de commande doivent être conformes aux prix proposés dans l'offre du titulaire de l'accord-cadre.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations au *Ministère des Affaires étrangères, auprès de Madame KINDJI Y. Lucrèce, Personne responsable des Marchés publics a.i.; diplomatie.prmp@gouv.bj* et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres au secrétariat de la personne responsable des marchés publics à l'adresse mentionnée ci-après : *Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés*

**BON A LANCER**

publics, sis au bureau 328, 3ème étage de l'ancien bâtiment du Ministère, à compter du 27 / 04 /2026 de 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (heure locale), GMT + 1.

6. Le délai d'exécution de l'accord-cadre est de trente-six (36) mois pour chaque lot.

*Le délai d'exécution des bons de commande sera précisé dans chaque bon de commande. Ce délai est de 15 jours au plus tôt et de 30 jours au plus tard.*

7. Les exigences techniques et expériences en matière de qualification sont :

Pour le lot 1 : Accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de licences et d'antivirus au profit des 3 programmes du MAE sur trois (3) ans (2026-2027-2028)

**a) Pour les anciennes entreprises :**

• **Capacité technique et expériences :**

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprises exerçant dans le domaine de la commercialisation des matériels informatiques ou consommables informatiques ou licences ou antivirus, justifié par le Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou les statuts de l'entreprise.

**NB : Les domaines d'activités tels que : divers, commerce général et autres prestations ne seront pas prises en compte.**

- Être l'éditeur ou le fabricant ou être en partenariat avec l'éditeur, de chaque licence ou antivirus, des solutions/produits à fournir, justifier par un certificat de qualification ou la preuve de partenariat ;
- Disposer pour chaque lot d'un personnel dont les profils, qualifications et expériences sont indiqués à la sous-section C des critères d'évaluation et de qualification.
- Avoir exécuté avec satisfaction au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025) et de l'année en cours, au moins deux (2) marchés de livraison de licence ou d'antivirus pour un montant minimum hors taxes égal à cent soixante-quatre millions sept cent quatre-vingt-seize mille six cent onze (164 796 611) FCFA, par marché, justifiés par la copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution ou de procès-verbal de réception, assortis du contrat (page de garde, page de signature et page portant le montant en copie simple), signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'État ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé ;

• **Capacité financière :**

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) au moins égal à trois cent vingt-neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille deux cent vingt-et-un (329 593 221) F CFA, justifié par les états financiers établis dans les formes prescrites par l'annexe A-3-2, point 1.

**BON A LANCER**

- Disposer des avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits à hauteur de dix-huit millions trois cent dix mille sept cent trente-cinq (18 310 735) FCFA, justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin.

**NB : Les exigences de capacité financière sont cumulatives.**

**b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence**

- **Capacité technique et expériences :**
- Être une entreprise ou un groupement d'entreprises exerçant dans le domaine de la commercialisation des matériels informatiques ou consommables informatiques ou licences ou antivirus, justifié par le Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou les statuts de l'entreprise.

**NB : Les domaines d'activités tels que : divers, commerce général et autres prestations ne seront pas prises en compte.**

- Être l'éditeur ou le fabricant ou être en partenariat avec l'éditeur, de chaque licence ou antivirus, des solutions/produits à fournir, justifier par un certificat de qualification ou la preuve de partenariat ;
- Disposer pour chaque lot d'un personnel clé et d'un personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences sont conformes à celles indiquées au critères 5 de la sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification ;
- **Capacité financière :**
- Les entreprises naissantes produiront le bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence fourniront les états financiers de leurs années d'existence dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2
- Disposer des avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits à hauteur de dix-huit millions trois cent dix mille sept cent trente-cinq (18 310 735) FCFA, justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin.
- Fournir une attestation d'assurance des risques professionnels couvrant la responsabilité civile et professionnelle indiquant l'objet et le montant au moins égal à trois cent soixante-deux millions neuf cent quatre douze mille cinq cent quarante-trois (362 992 543) FCFA en originale ou copie légalisée couvrant la période de validité et de l'exécution de l'offre.

Pour le lot 2 : Accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de licences de traduction au profit de la DGPEC sur trois (3) ans.

**BON A LANCER**

**c) Pour les anciennes entreprises :**

• **Capacité technique et expériences :**

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprises exerçant dans le domaine de la commercialisation des matériels informatiques ou consommables informatiques ou licences ou logiciels, justifié par le Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou les statuts de l'entreprise.

**NB : Les domaines d'activités tels que : divers, commerce général et autres prestations ne seront pas prises en compte.**

- Être l'éditeur ou le fabricant ou être en partenariat avec l'éditeur, de chaque licence ou logiciel, des solutions/produits à fournir, justifier par un certificat de qualification ou la preuve de partenariat ;
- Disposer pour chaque lot d'un personnel dont les profils, qualifications et expériences sont indiqués à la sous-section C des critères d'évaluation et de qualification.
- Avoir exécuté avec satisfaction au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025) et de l'année en cours, au moins deux (2) marchés de livraison de licence ou de logiciel pour un montant minimum hors taxes égal à cinquante millions huit cent quarante-sept mille quatre cent cinquante-huit (50 847 458) FCFA, par marché, justifiés par la copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution ou de procès-verbal de réception, assortis du contrat (page de garde, page de signature et page portant le montant en copie simple), signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'État ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé ;

• **Capacité financière :**

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) au moins égal à cent-un millions six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quinze (101 694 915) F CFA, justifié par les états financiers établis dans les formes prescrites par l'annexe A-3-2, point 1.
- Disposer des avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits à hauteur de cinq millions six cent quarante-neuf mille sept cent dix-huit (5 649 718) FCFA, justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin.

**NB : Les exigences de capacité financière sont cumulatives.**

**d) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence**

• **Capacité technique et expériences :**

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprises exerçant dans le domaine de la commercialisation des matériels informatiques ou consommables informatiques ou licences ou logiciels, justifié par le Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou les statuts de l'entreprise.

**BON A LANCER**

**NB : Les domaines d'activités tels que : divers, commerce général et autres prestations ne seront pas prises en compte.**

- Être l'éditeur ou le fabricant ou être en partenariat avec l'éditeur, de chaque licence ou logiciel, des solutions/produits à fournir, justifier par un certificat de qualification ou la preuve de partenariat ;
- Disposer pour chaque lot d'un personnel clé et d'un personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences sont conformes à celles indiquées au critères 5 de la sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification ;

- **Capacité financière :**

Les entreprises naissantes produiront le bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence fourniront les états financiers de leurs années d'existence dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2

- Disposer des avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits à hauteur de cinq millions six cent quarante-neuf mille sept cent dix-huit (5 649 718) FCFA, justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin.
- Fournir une attestation d'assurance des risques professionnels couvrant la responsabilité civile et professionnelle indiquant l'objet et le montant au moins égal à cent onze millions huit cent soixante-quatre mille quatre cent sept (111 864 407) FCFA en originale ou copie légalisée couvrant la période de validité et de l'exécution de l'offre.

**NB : Les exigences financières sont cumulatives.**

**NB : Valable pour toutes les entreprises et pour chacun des lots :**

- **La non-conformité aux exigences financières est éliminatoire ;**
- **Les exigences financières sont cumulatives.**
- **Le soumissionnaire devra joindre à son offre une indication géographique du siège physique de son entreprise ou établissement accompagnée d'une photo indiquant clairement sa façade avec l'enseigne ;**
- **Tout document édité dans une autre langue autre que le français doit être accompagné de sa traduction en langue Française sous peine de rejet de l'offre**
- **L'offre et tous les documents annexés doivent porter une signature manuscrite et non scannée sous peine de rejet de l'offre.**

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet à compter du 27 / 04 /2026 de 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (heure locale) GMT + 1. Le dossier d'Appel d'offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics, *sis au bureau 328, 3ème étage de l'ancien bâtiment du Ministère* ou adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être aussi obtenu par voie électronique à condition que le candidat

**BON A LANCER**

remplisse la fiche de retrait du dossier. Ce dossier peut-être aussi obtenir par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre originale sur clé USB sous le format PDF **accessible**, l'original dans une enveloppe marquée « ORIGINAL », la copie dans une enveloppe marquée « COPIE », la clé USB dans une enveloppe marquée « CLE USB » le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Ministère des Affaires étrangères, Att. : Madame la PRMP, *Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés publics, sis au bureau 328, 3ème étage de l'ancien bâtiment du Ministère, au plus tard le 15 mai /2026 à 09h 00 minute (heure locale), GMT +1. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.* Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.
10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : *Bureau n° 215 sis au 2<sup>ème</sup> étage de l'ancien bâtiment du Ministère, en face des escaliers, le 15 mai /2026 à 09 heures 30 minutes, (heure locale), GMT + 1.*
11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :
- Pour le lot 1 : Trois millions deux cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent trente-deux (3 295 932) F CFA
  - Pour le lot 2 : Un million seize mille neuf cent quarante-neuf (1 016 949) F CFA.
- En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres (justifier le statut de micros, petites et moyennes entreprises) par une attestation d'identification du statut du MPME délivrée par l'ADPME.
12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *quatre-vingt-dix (90)* jours calendaires à compter de la date limite de soumission.
13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

Cotonou, le 27 avril 2026

La Personne responsable des marchés publics a.i ;



Lucrece Y. KINDJI

**BON A LANCER**